

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE C
DU 08 JUIN 2017

Saint-Brieuc Armor Agglomération
PROCÈS-VERBAL DE DÉPOUILLEMENT

ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Bureau central : Siège

A Saint-Brieuc, le 08 JUIN 2017 à 8 heures 00 minutes, s'est réuni le bureau de vote, institué par l'arrêté 2017-742 du président de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération, dans les conditions prévues par le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié et composé comme suit :

Membres du bureau de vote :

Le Président : Christine MINET

Le secrétaire : Brigitte HEVIN-JEDRZEJAK

Le secrétaire suppléant : Christine RIER

Les représentants de liste :

Liste : ...Confédération Générale du Travail..... : M ou Mme Mathias HAUDUIT.....

A 8 Heures 00 minutes, le président a déclaré le scrutin ouvert et à 17 heures 00 minutes, le président a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues par l'article 21 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié : la liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Ont été mis à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre total d'enveloppes mises à part
Parvenues au bureau central de vote après l'heure	<u>/</u>
Ne comportant pas lisiblement le nom et la signature de l'agent	<u>/</u>
Parvenue en plusieurs exemplaires pour le même agent	<u>/</u>
Comprenant plusieurs enveloppes intérieures	<u>/</u>
Autres cas de nullité	<u>/</u>

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- Nombre d'électeurs inscrits : 204....
- Nombre d'émargements : 117....
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 117
- Nombre d'enveloppes sans bulletin : 9...
- Nombre d'enveloppes contenant des bulletins nuls : 5....
- Nombre d'enveloppes contenant des bulletins blancs : 1...

Puis, il est procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Nombre de suffrage nuls : 15.....

- Nombre de suffrages valablement exprimés : 102
- Nombre de voix obtenues par chacune des listes :

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
CGT	<u>102</u>

Observations – Réclamations :

Début de signature du n° 28 dans le cas du n° 27.
Situation regularisée par chacun des votants

Le présent procès verbal dressé et clos le 08 juin 2017 à 18 heures 00 minutes en triple exemplaires, est signé après lecture par le Président, le secrétaire, les représentants de liste.

Le Président,



le Secrétaire,



les représentants de liste

